



Conseil

Distr. générale
22 juillet 2011
Français
Original : anglais

Dix-septième session

Kinston (Jamaïque)

11-22 juillet 2011

Déclaration au Conseil, présentée par la délégation des Fidji

Monsieur le Président,

Suite aux consultations tenues avec un grand nombre de membres du Conseil, la délégation des Fidji a décidé que le moment était venu, en cette dix-septième session, de faire une proposition au Conseil. Comme nous l'avons déjà dit au Conseil la semaine passée, l'Autorité internationale des fonds marins est en passe d'entrer dans une nouvelle phase de son existence, celle où l'exploitation minière des grands fonds marins devient une réalité et où elle doit assumer le rôle qui lui a été dévolu dans l'organisation et la surveillance des activités de ce type menées dans la Zone.

Depuis sa création en 1994, l'Autorité est passée par plusieurs grands tournants. Elle a fait reconnaître sa place à l'échelle internationale en tant qu'autorité centrale chargée d'organiser et de surveiller les activités entreprises dans la Zone. Elle a mené à bien avec diligence l'adoption de règlements pour la prospection et l'exploration des nodules polymétalliques mais aussi des sulfures polymétalliques et est aujourd'hui sur le point d'en faire de même pour les encroûtements cobaltifères. Cette semaine, elle a approuvé la signature d'une douzaine de contrats de prospection des ressources minérales des grands fonds de la Zone, dont deux avec des contractants qui prospecteront dans des secteurs réservés aux pays en développement.

Toutes ces réalisations majeures ont été obtenues grâce à la prévoyance et à la fortitude de ceux qui nous ont montré la voie à suivre et accompagnés tout au long des premières étapes de l'existence de l'Autorité jusqu'à ce jour : le Secrétariat, la Commission juridique et technique et le Conseil lui-même. Nous exprimons une fois encore notre admiration et notre reconnaissance à tous ceux qui ont contribué à cette entreprise.

C'est compte tenu de ces solides accomplissements et dans la perspective toute proche du début des activités d'exploitation minière des grands fonds marins que nous estimons opportun et judicieux que le Conseil reconnaisse que le moment est

venu d'entamer l'élaboration d'un code d'exploitation minière des grands fonds marins.

Un énorme travail devra bien entendu être fait avant que la première phase de ce code minier puisse être couchée sur le papier. Et avant même que nous nous attelions résolument à cette tâche historique, le Secrétariat et la Commission juridique et technique auront beaucoup à faire pour se préparer et pour préparer le Conseil en vue de l'élaboration de ce code d'exploitation minière.

C'est en regardant vers l'avenir et vers la prochaine étape de l'existence de l'Autorité que nous proposons au Conseil de demander au Secrétariat d'envisager l'élaboration de ce code d'exploitation minière. Il ne s'agit bien entendu pour l'instant que de demander au Secrétariat de se préparer à cette éventualité mais si le Conseil l'informe aujourd'hui de cette requête, avant même de clore sa séance, nous sommes convaincus que le Secrétariat pourra d'ici à la prochaine session du Conseil en 2012 nous indiquer les premières mesures à prendre en vue d'élaborer le code en question.

En résumé, Monsieur le Président, nous proposons que vous disiez dans le rapport du Conseil que ce dernier souhaite que des préparatifs soient faits en vue de l'élaboration d'un code d'exploitation minière des ressources des grands fonds marins dans la Zone et que le Secrétariat établisse un plan de travail stratégique à cet effet qui sera présenté à l'Autorité, pour examen, à sa dix-huitième session.

Je vous remercie.
